

## SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 27 FEVRIER 2020

### **2020 - 25** LANCEMENT D'UN ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE « ETUDES DE FAISABILITE DE PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES »

L'an deux mille vingt, le Jeudi 27 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 20 Février 2020, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents :

15

Votants : 14

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois  
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire  
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain  
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic  
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval  
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais  
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay  
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon  
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique  
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul  
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis  
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu

Titulaires absents :

Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson (excusé)  
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)  
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)  
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire (excusé)  
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte (excusé)  
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale (excusé)  
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine (excusé)  
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)  
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)  
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres

Délégués suppléants présents

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay

Secrétaire de séance : Gérard BARRIER

Affichage le 28 Février 2020

Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200227-2020-25-  
DE  
Date de réception préfecture :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts du SYDELA, et notamment son article 6-3,

Vu la délibération du Comité Syndical du SYDELA n°2018-44 du 27 septembre 2018,

Considérant que le SYDELA a mis en place un dispositif solaire, ayant pour objectif de faciliter l'émergence de projets photovoltaïques sur toiture sur le territoire départemental.

Considérant que la poursuite de ce dispositif nécessite le lancement d'un marché public d'études de faisabilité photovoltaïque pour les bâtiments

Les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire
  - Minimum en quantités : 10 commandes / lot pour les lots n°1 et n°2
  - Minimum en quantités : 5 commandes pour le lot n°3
  - Seuil maximum du marché global : 200 000 € HT
- 3 lots :
  - Zone géographique « Nord »
  - Zone géographique « Sud »
  - Mission spécifique « ACC » (tout département)
- Durée : 1 an renouvelable expressément 1 fois pour une durée d'1 an.
- Démarrage : 3<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché « Etudes de faisabilité de projets photovoltaïques », sous la forme d'un marché à procédure adaptée respectant les caractéristiques présentées ci-dessus,
- D'autoriser le Président à signer ledit marché ainsi que tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution.

Le Président,  
Bernard CLOUET



Accusé de réception en préfecture  
044-200014926-20200227-2020-25-  
DE  
Date de réception préfecture :